

## Conditions de passage au cycle 3 (année scolaire 2022-2023)

VAUD	
<b>Disciplines concernées</b>	Groupe principal : FRA, MAT, ALL, ANG, SCN, HIS-ECR, GEO-CIT, AVI, MUS, ACM Groupe restreint : FRA, MAT, ALL
<b>Épreuve d'orientation</b>	Épreuves cantonales de référence (ECR) pour FRA, MAT, et ALL. Comptent à hauteur de 30% dans la moyenne annuelle.
<b>Critères d'orientation</b>	L'admission dans les voies et les niveaux se fait sur la base des moyennes annuelles des notes dans chaque discipline, qui comprennent le cas échéant les résultats des ECR. Le total de points obtenu dans chaque groupe de disciplines (groupe principal et groupe restreint) doit être suffisant.
<b>Avis des représentantes légales et des représentants légaux</b>	Pas nécessaire.
<b>Instance de décision</b>	Conseil de direction de l'établissement, sur préavis du conseil de classe, sur la base des résultats annuels.

**FRA** : français; **MAT** : mathématiques; **ALL** : allemand; **ANG** : anglais; **SCN** : sciences de la nature; **HIS-ECR** : histoire et éthique et cultures religieuses; **GEO-CIT** : géographie et citoyenneté; **AVI** : activités visuelles; **MUS** : musique; **ACM** : activités créatrices et manuelles.

## Conditions d'accès à une section et d'attribution des niveaux du cycle 3 (année scolaire 2022-2023)

- Groupe principal : 46.5 points et plus
- Groupe restreint : 15 points et plus

Voie pré-gymnasiale (VP)

- Attribution du niveau 2 : moyenne annuelle de la discipline  $\geq 4.5$
- Attribution du niveau 1 : moyenne annuelle de la discipline  $\leq 4$

Voie générale (VG)  
répartition dans les niveaux

**Source** : Documents cantonaux officiels.

**Réalisation du tableau** : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2022).